



**N° 2021/44**  
**du 20 mai 2021**

Haut-Commissariat de la République  
en Nouvelle-Calédonie

21 MAI 2021

CONTRÔLE DE LÉGALITÉ

## **DELIBERATION**

*émettant le vœu de solliciter de l'Etat l'organisation de la dernière consultation sur l'accession à la pleine souveraineté telle que prévue par l'accord de Nouméa en 2021*

### **LE CONSEIL MUNICIPAL**

- VU la loi n°69-05 modifiée du 3 janvier 1969 portant création et organisation des communes en Nouvelle-Calédonie et Dépendances,
- VU la loi organique n°99-209 modifiée du 19 mars 1999 relative à la Nouvelle-Calédonie,
- VU la loi n°99-210 modifiée du 19 mars 1999 relative à la Nouvelle-Calédonie,
- VU le Code des communes de la Nouvelle-Calédonie,
- Considérant le vœu du Maire Willy GATUHAU du 11 mai 2021, reçu en mairie le même jour et enregistré sous le numéro 2763,

21 MAI 2021

CONTRÔLE DE LÉGALITÉ

## DECIDE

### ARTICLE 1<sup>er</sup> :

La commune de Païta émet le vœu que l'Etat organise en 2021 la dernière consultation sur l'accession à la pleine souveraineté prévue par l'accord de Nouméa.

### ARTICLE 2 :

Le délai de recours contre le présent acte devant le Tribunal Administratif de Nouvelle-Calédonie est de deux (2) mois à compter de sa publication.

Le Tribunal Administratif peut être saisi par l'application informatique «Télérecours citoyens» accessible par le site internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).

### ARTICLE 3 :

Le Maire est chargé de l'exécution de la présente délibération qui sera enregistrée, transmise au commissaire délégué de la République pour la province Sud par intérim et affichée à la porte de la Mairie.

LES MEMBRES DU CONSEIL

LE MAIRE



Willy GATUHAU

Multiple handwritten signatures of council members and the mayor, Willy GATUHAU, are scattered across the page.

AMPLIATIONS :

- Registre..... 1
- S.A.S ..... 1
- S.G..... 1
- SGA..... 2
- Affichage..... 2
- Archives ..... 1

CERTIFIE LE CARACTÈRE EXÉCUTOIRE EN VERTU

- de la transmission effectuée le 21 MAI 2021
- de la notification effectuée le 21 MAI 2021
- de la publication effectuée le 21 MAI 2021

Par délégation du Maire  
Le Secrétaire Général

Philippe MOUTON

POUR AMPLIATION

Païta, le 21 MAI 2021